

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 29 (1941)

**Heft:** 598

**Nachruf:** In memoriam : mlle Jeanne de la Rive

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## IN MEMORIAM

### Mlle Jeanne de la Rive

Obligée par sa santé de renoncer, il y a de cela plusieurs années, à toute activité extérieure, Mlle Jeanne de la Rive, qui vient de mourir à la Lignière (Gland) à un âge déjà avancé, n'était plus guère connue de la génération féministe actuellement à la brèche. Mais elle était pourtant des nôtres — comme d'ailleurs ses deux sœurs dont nous n'oublierons pas la collaboration active à plusieurs de nos Comités — et l'avait bien montré à maintes reprises: n'avions-nous pas même retrouvé, en feuilletant la collection de notre journal, un article qu'elle lui envoyait en juin 1914 sur le Congrès du Conseil international des Femmes qui se tint à Rome ce printemps-là? Article plein d'idées justes et d'aperçus suggestifs, témoignant d'un esprit indépendant, et dans lequel nous relevions cette phrase, aussi tristement vraie aujourd'hui qu'il y a vingt-sept ans: «...certaines propositions (du Congrès) resteront à l'état latent si une loi ne leur donne vie, et dans ce cas n'aboutiront à rien tant que les femmes ne seront pas électrices et éligibles...»

Mais la grande œuvre pour la cause des femmes de Mlle Jeanne de la Rive, ce fut la fondation d'une école d'horticulture et d'arboriculture pour femmes à la Corbière près d'Estavayer, dont il

a été question à bien des reprises dans nos colonnes et qui, inspirée du type des écoles anglaises du même ordre, fut l'une des premières à ouvrir sur sol suisse la carrière de jardinier à des femmes. Combien souvent celles qui ont eu le privilège d'être reçues ont évoqué dans leurs souvenirs la vieille maison au charme si prenant, le cadre paisible de la grande campagne fribourgeoise, les grèves du lac, les jardins et vergers si soigneusement entretenus, et l'atmosphère unique que l'on respirait dans ce milieu si cultivé, si large et compréhensif, dominé par la personnalité originale et indépendante de Mlle de la Rive, et où l'on avait su faire du travail manuel un des éléments du développement de la valeur humaine! Descendante directe d'une famille de grands savants genevois, formée elle-même pour sa carrière par des études approfondies de chimie et d'arboriculture, Mlle de la Rive n'était pas seulement une scientifique spécialisée: c'était aussi une personnalité d'une haute valeur — comme d'ailleurs son inséparabile amie, Mlle Roberty, de Paris — dont l'influence morale s'est exercée sur une génération d'élèves. Celles qui ont eu le privilège de travailler avec elle ne sont pas seulement devenues des jardinières expertes: elles ont aussi et surtout devenir des forces conscientes de leurs responsabilités de femmes. Or s'il est admirable de travailler à ouvrir à la jeunesse féminine de son pays une carrière nouvelle, il est doublément précieux de lui apprendre à exercer cette carrière, non pas comme un métier,

mais comme une vocation, en faisant appel au meilleur d'elle-même.

### Mlle Andrée Colin

C'est avec consternation que l'on a appris dans les milieux féminins internationaux de Genève le décès prématuré de Mlle Andrée Colin, consternation qui va être éprouvée dans les mêmes milieux d'autres pays à mesure qu'y parviendra la nouvelle.

Fonctionnaire à la S. d. N. pendant dix-sept ans, Mlle Colin était en effet connue et appréciée, non seulement par ceux et celles avec qui la mettait en relations directes son travail à la Section des Questions sociales, mais par toutes celles encore que groupent les unes ou les autres de nos organisations féminines, et vers lesquelles la conduisaient ses idées féministes très nettes. Ces idées, elles les avaient manifestées il y a longtemps déjà, en se refusant catégoriquement à mener la vie faite tant soit peu de dilettantisme et d'oisiveté des jeunes filles de situation aisée de la génération qui arrivait à l'âge de femme avant l'autre guerre; et elle avait montré son énergie et sa force de volonté en se séparant des siens pour aller travailler comme elle l'entendait en Angleterre. Revenue à Bruxelles, sa ville natale, elle y avait alors occupé un poste en vu dans une œuvre importante de protection de l'enfance, où l'on était venu la chercher en 1924, pour la mettre à la tête de la subdivision alors instituée de la protection de l'enfance au Secré-

tariat de la S. d. N., poste qu'elle occupa dix ans pour prendre ensuite la direction du « Centre d'information en matière de protection de l'enfance » nouvellement créé en relations étroites avec la Section des Questions sociales. Elle était l'une des rares fonctionnaires féminines qui n'eût pas été remerciée durant les mois qui suivirent les déclarations de guerre, et continuait avec une intelligence perséverante à recueillir et à publier de la documentation internationale sur les questions sociales en général, documentation dont on appréciera toute la valeur en ces temps difficiles.

C'est que Mlle Colin était une femme dont l'expérience comme les compétences étaient remarquables. Bien en elle de la fonctionnaire qui ne comprend rien en dehors de ses fiches et de ses dossiers; au contraire, d'un esprit indépendant, elle professait des vues très personnelles sur les problèmes sociaux, qu'il était toujours intéressant de discuter avec elle, même, et cela arrivait souvent, si l'on n'était pas de son avis! Car elle avait des convictions très arrêtées aussi bien en matière sociale et féministe que dans le domaine politique et religieux, convictions qu'elle défendait avec vigueur, ne craignant pas de porter l'attaque dans le camp adverse pour mieux mettre en lumière ce à quoi elle s'attachait. Mais cette nature marquée et entière était aussi d'une grande bienveillance et d'un dévouement inlassable, non seulement pour ses amis qu'elle entourait et recevait avec tant de cœur, mais aussi pour des subordonnés, pour

cela est vrai, mais il ne faut pas oublier que ne figure, du 3 août au 15 septembre, qu'un « second groupe », comprenant la « graphique », la peinture de chevalet et la sculpture, alors que le grand art appliqué à l'architecture — fresques, bas-reliefs, vitraux — formait, en juin et juillet, le premier groupe du Salon de 1941. Et sous le prétexte d'œuvres généralement petites, à raison d'une ou de deux au plus par artiste, alléguerait-on sa fatigue pour ne pas voir les qualités profondes et réelles de l'art suisse de 1941?

Notre propos étant d'étudier brièvement ici l'apport des femmes artistes du pays, nous en profitons pour dire combien, d'une façon générale, il y a du bien à penser — et à dire — du Salon de Lucerne.



Nanette GENOUD

Portrait

Cliche "Curieux"

## VARIÉTÉ

### FÉMINISME D'AUTREFOIS

La « Solidarité », Association pour la défense des droits de la femme

...L'autonomie de la personne, principe consacré actuellement à peu près partout où règne le respect du titre de citoyen, est une lettre morte quand il s'agit de la femme: comme fille, comme épouse, comme mère, comme citoyenne, elle est empêchée et ne peut faire écouter sa voix. Le mal, il est vrai, est plus ou moins intense selon les législations, mais quel que soit son degré d'intensité, il suffit qu'il existe pour indiquer la nécessité d'y remédier...

...Il faut constater cependant que, depuis quelques années, des réclamations féminines formulées avec talent, précision et dignité, se font jour en divers pays, et que le mouvement en faveur du droit des femmes subit un progrès ascendental incontesté, qui permet d'espérer le succès pour un avenir prochain, surtout dans les contrées où des hommes de talent et de conviction, n'écoutant que leur conscience, appuient de leurs paroles et de leurs écrits... les démarches des femmes leurs compatriotes...»

...Duquel de nos écrits de propagande avons-nous extrait ces considérations, qui, si la langue dans laquelle elles sont formulées ne sonnait un tantinet archaïque, pourraient fort bien, quant au fond, avoir été rédigées par une de nos contemporaines? Et pourtant, elles ont exactement soixante-neuf ans d'âge, et la feuille de papier jauni sur laquelle je les ai relevées, venue par hasard entre mes mains l'autre jour de par l'amabilité de son propriétaire, porte la date du 9 juin

1872. Pièce d'archive, sur laquelle il est émouvant de voir figurer le nom, comme celui d'un des leaders féminins de l'époque, de Joséphine Butler. Pièce d'archive, car c'est l'appel des fondatrices de la Solidarité.

*La Solidarité*: tel était le nom de cette Association féministe internationale fondée en 1872 par quelques vaillantes femmes de six pays (Allemagne, Alsace-Lorraine, Angleterre, France, Italie et Suisse) avec le but déterminé de « travailler à la revendication des droits de la femme, droits humains, civils, économiques, sociaux et politiques...». Ce n'était pas, d'ailleurs, la première organisation féministe internationale créée sur notre sol, car quatre ans plus tôt l'*Association internationale des Femmes* avait vu le jour à Genève, sur l'initiative de celle qui fut véritablement la première pionnière du mouvement dans notre pays: j'ai nommé Mme Marie Goegg. Je ne sais si nos générations actuelles de féministes comprennent tout ce que nous devons à Mme Goegg? et connaissent la personnalité remarquable de cette femme, féministe et pacifiste convaincue, dont l'esprit progressiste et large avait su s'ouvrir des horizons nouveaux au contact des réfugiés étrangers d'avant la Révolution de 1848, et dont les circonstances familiales, en lui imposant la lourde tâche d'élever toute seule ses fils, firent une féministe militante? Elle avait déjà plus de quarante ans lorsque, inspirée par un Congrès international pacifiste, elle écrivit au journal *Les Etats-Unis d'Europe* une lettre ouverte, dans laquelle elle lançait l'idée de grouper les femmes de divers pays pour travailler à leur émancipation. Trois personnes d'abord répondirent à cet appel: une Allemande, Mme Rosalie Schönwasser, et deux Gene-

voises, Mme Fauconnet et une autre dont je n'ai pu retrouver le nom, puis deux autres personnes encore. Avec Mme Goegg, cela faisait la demi-douzaine. On peut sourire de la candeur de ces femmes fondant à elles six une Association internationale avec un vaste programme de réformes! mais je me demande s'il ne faut pas bien davantage admirer leur courage et leur foi dans leur idéal?...

Cette Association internationale d'ailleurs ne vécut que deux ans. Si son programme était tel que nous le signeronsons aujourd'hui encore des deux mains, son organisation péchait par la base, qui remettait à un Comité Central siégeant à Genève la tâche écrasante d'intervenir pour combattre partout où lui étaient signalés les abus dont souffraient les femmes à travers le monde. On vit ainsi ce Comité agir aussi bien auprès du Parlement anglais que des Cortès espagnols, de la Chambre italienne que de l'Hospice général à Genève! Et l'on comprend l'insuccès qui couronna la plupart de ces démarches faites par des personnes forcément peu au courant des circonstances spéciales, de la législation, des traditions et des besoins de chacun des pays où elles intervenaient. Sans doute, ce sont les expériences ainsi faites qui déterminèrent Mme Goegg et ses collaboratrices à dissoudre leur Association et à la remplacer dès 1872 par cette *Solidarité*, dont la circulaire retrouvée l'autre jour nous annonçait la fondation. L'organisation de cette dernière était en effet beaucoup moins centralisée; et de plus grandes compétences reconnues aux Comités locaux leur permirent d'agir avec efficacité comme le prouve la lecture de la collection des bulletins trimestriels édités par la *Solidarité*.

Ces succès, reconnaissions-le d'autre part, furent remportés sur des préjugés si incroyablement arrêtés que cela aurait été à désespérer à tout jamais, des progrès de notre cause si les membres de la *Solidarité* avaient échoué! (Mais peut-être en dirait-on tant dans soixante ans de l'opposition qui nous est encore actuellement faite quand nous demandons le droit de vote?...) Car sait-on que régnait encore dans le canton de Vaud d'avant 1874 l'institution des « Conseils judiciaires » imposés à toute femme célibataire ou veuve, et n'étant de ce fait pas ou plus en pouvoir de mariage? De la sorte, toute femme, quel que fut son état civil, était toujours sous tutelle, incapable d'administrer sa fortune ou ses biens, incapable d'acheter ou de vendre, incapable de signer un contrat... «On constituait le coutumier vaudois, des tuteurs et curateurs aux veuves et filles. Particulièrement (c'est moi qui souligne) on constituera et donnera des tuteurs et curateurs aux fureux, forcenés et imbéciles d'esprit, comme aux prodiges et autres qui sont incapables de se conduire...» Et le Code civil vaudois, s'il n'avait pas osé reprendre la forme du coutumier en avait gardé le fond, si bien qu'un magistrat pouvait dire: «J'ai été le tuteur d'une femme qui aurait dû être le mien...»

C'est à un des membres du Comité Central de la *Solidarité*, Mme Mathilde Boisot (Lausanne) que l'on doit l'initiative d'une pétition féminine demandant la suppression de ces fameux conseils judiciaires, pétition qui, bien qu'elle n'eût réuni que 525 signatures (bon nombre de femmes refusaient de la signer, craignant que « cela ne les conduise en prison », alors que d'autres s'étant laissées convaincre, revenaient le lendemain prier